



Projets communaux

Acquisition d'un terrain. La commune est désormais propriétaire du fond de jardin de l'ancien presbytère (260 m²), attenant à la parcelle de la mairie et de l'école. Cette réserve foncière communale sera aménagée en espace vert. Les travaux de clôture vis-à-vis du reste de la propriété du diocèse seront réalisés pendant les vacances de la Toussaint.



Rénovation de la mairie. Le démarrage officiel des travaux de restructuration et de rénovation énergétique des locaux de la mairie est fixé au 28 octobre ; le calendrier prévisionnel s'étale sur 8 mois, comprenant un mois de préparation, avec l'installation de la base de vie fin novembre sur la place de la Mairie. L'accès à l'école se fera sur le côté droit du bâtiment pendant la durée des travaux.

Déménagement de la mairie. A partir du 28 octobre, le secrétariat sera installé dans la petite salle de la Maison du temps libre. Elle a été aménagée en conséquence pour permettre la continuité des services apportés à la population. L'entrée se fera par la porte qui donne sur le parking. Les horaires d'ouverture restent inchangés.

Pour comprendre sa taxe foncière...

La taxe foncière sur les propriétés bâties est établie pour une année entière, d'après la situation au 1er janvier de l'année d'imposition. Le montant de la taxe est calculé en multipliant la base imposable du bien (issue de la valeur locative cadastrale) par les taux d'imposition applicables votés par les collectivités concernées : la commune, la FEAL (électricité) et la MEL. En 2024, les bases ont augmenté de 3.9% : cela correspond à l'inflation annuelle, mesurée en novembre 2023. Cette augmentation a été décidée par les députés.

Les taux d'imposition, quant à eux, n'ont pas progressé (le taux communal est inchangé depuis 2018).



Mairie

132 rue de l'église
59320 Erquinghem Le Sec
03.20.44.72.34
mairie@erquinghemlesec.fr

Horaires d'ouverture :
le jeudi de 16h30 à 19h
ou sur RDV

Pour toute l'actualité :
www.erquinghemlesec.fr
la page Facebook
l'application Panneapocket

La vie du village



Jardin partagé Marie-Védastine

Les travaux d'aménagement du jardin partagé Marie-Védastine, rue de l'Église, ont été lancés il y a deux ans, et touchent à leur fin. La Municipalité remercie le Département du Nord et la MEL pour leur soutien financier qui a permis de faire de cet espace un lieu convivial de jardinage, de rencontres, de préservation de la biodiversité et de festivités municipales. Sans ces financements, le jardin n'aurait pas pu exister.

En deux ans, l'association erquinghemoise *Terre en Nord* qui gère le jardin a transformé et valorisé ce terrain communal, grâce à l'action conjuguée de ses jardiniers amateurs et de l'association lilloise les *AJOnc* qui l'accompagne pour les plantations et les aménagements.

Si vous souhaitez rejoindre *Terre en Nord*, n'hésitez pas à contacter l'association à l'adresse terre.en.nord@gmail.com ou à vous présenter au jardin le samedi matin à partir de 10h.

Fête de la Citrouille. Samedi 12 octobre, le jardin partagé a accueilli l'élection *Miss Citrouille*, organisée par les jardiniers de *Terre en Nord* et les *AJOnc*. Les Erquinghemois présents ainsi que les membres d'autres jardins partagés de la région venus découvrir « Marie-Védastine » ont pu voter pour élire la plus grosse citrouille, la plus moche, et la plus Miss, au terme d'un « défilé » très réjouissant.



Miss Citrouille
Hauts-de-France 2024
Ramène ta graine!

Événements inter-jardins du réseau des Jardins naturels partagés AJOnc
Jardin partagé Marie-Védastine, rue de l'Église à Erquinghem-Le-Sec

Samedi 12 octobre
de 15h à 18h

Le programme

- 14h45 - 15h15 Accueil, café, dépôt des courges en compétition, distribution du flyer de vote
- 15h15 - 16h15 Défilé sur tapis rouge
Élection des citrouilles de l'année
 - La plus grosse
 - La plus moche
 - La plus Miss !
- 16h15 - 17h30
 - Soirée de recettes sucrées - bar AJOnc PMF
 - Expo fiches sur les variétés de cucurbitacées
 - Expo photo sur les événements de l'année
 - Jeu quizz sur les courges
 - Spectacle comique "Bouffons à l'assaut" avec
 - Atelier découverte fruitage de laine
 - Atelier Boucals fleurs
- 17h30 - 18h Remise des superbes trophées, créateurs 2024 de l'asso "Fer à chevaux"

Tout après-midi, **Ramène ta graine!**
Échangez avec d'autres jardiniers de graines et de plantes.
Atelier gratuit de sachets de graines.

Erquinghem-le-Sec
Nord
Contact AJOnc
ajonc@free.fr
03 28 100 230
jardins-ajonc.fr



La braderie et la fête du village. Les élus et membres d'associations se sont mobilisés à l'occasion de la braderie et de la fête du village, les 21 et 22 septembre, pour faire de ces événements de bons moments pour les Erquinghemois. Et une fois de plus, la météo a été clémente.



Rendez-vous

Halloween. L'AEPGH vous donne rendez-vous le 31 octobre à 18h sur la Place de l'Église pour une soirée pleine de frissons. Au programme : grand jeu de piste, puis soirée conviviale à la Maison du temps libre.

Cérémonie du 11 novembre. La commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918 qui mit fin aux combats de la Première Guerre mondiale (1914-1918) se déroulera au Monument aux morts le lundi 11 novembre à 11h30 et sera suivie du pot de l'amitié à la mairie. L'hommage s'étend à tous les « morts pour la France » des conflits anciens et actuels.



La chorale Chant'Air-Echo, qui réunit des chanteurs d'Erquinghem et Escobecques, fête ses 20 ans d'existence. Un concert anniversaire aura lieu le samedi 16 Novembre 2024 à 19h30 dans l'église d'Erquinghem le Sec.

A l'issue de ce concert, choristes et musiciens seront heureux de partager avec vous le verre de l'amitié.

Concert gratuit.



La chorale Chant'Air-Echo

Fête ses 20 ans !



Venez nombreux



Repas des aînés. Comme chaque année, la Municipalité a le plaisir d'inviter les Erquinghemois et Erquinghemaises de 65 ans et plus à partager un moment convivial autour d'un repas le jeudi 21 novembre, à partir de midi, dans *Les Salons Alexis* à Bois-Grenier, 1337 rue de l'Estrée.



Nouveaux-nés et nouveaux habitants. Retenez la date du samedi 8 mars 2025. La Municipalité vous donne rendez-vous à 11h à la Maison du temps libre pour fêter les nouveaux nés et accueillir les nouveaux habitants de la commune.



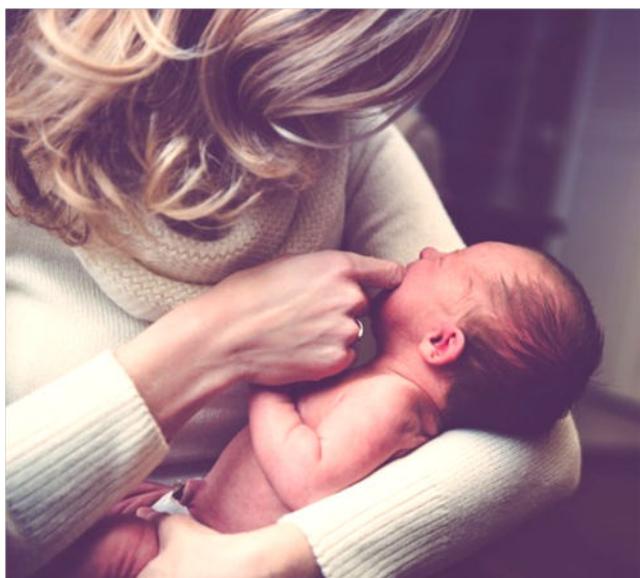
Et bientôt la **soirée de Saint Nicolas**, le vendredi 6 décembre à la Maison du temps libre. A vos agendas !

Petite enfance.

- La micro-crèche *Pomme et Pêche*, installée dans un bâtiment communal situé rue de l'Église, a un agrément pour 11 enfants en simultané. Actuellement, 16 petits y sont inscrits. Anne Dufour, la directrice, reçoit les pré-inscriptions jusqu'en février pour une "rentrée" en septembre. La crèche est complète pour septembre 2025.

Contact: microcreche.pomme.et.peche@gmail.com

06.86.07.19.91



- Les assistantes maternelles habitant la commune :

Madame Valérie DELAHAYE, domaine du Haut Pavé, a un agrément pour 4 enfants accueillis simultanément. 06.22.77.51.61/03.20.17.71.05

valeriedelahaye72@gmail.com

Madame Camille LEGRIS, rue de l'Église, vient d'obtenir son agrément pour 3 enfants. 06.99.78.19.11

legriscamille@outlook.com

Collecte du verre dans les Points d'Apport Volontaire

Des PAV sont installés dans toutes les communes par la MEL. Cette initiative s'inscrit dans un objectif national de valorisation des emballages en verre.

Vous avez reçu dans votre boîte aux lettres une brochure éditée par la MEL contenant toutes les informations pratiques relatives aux nouveaux gestes de tri et aux nouvelles règles de collecte. Pour compléter ces informations, expliquer le changement et répondre à toutes vos questions, des **ambassadeurs du tri**, missionnés par la MEL, feront du porte-à-porte le samedi 26 octobre.



Les deux PAV de la commune devraient être installés par la MEL début novembre. Ils seront situés place du Touquet et devant la Maison du temps libre.

La Métropole Européenne de Lille déploie un matériel de qualité présentant les pré-requis suivants :

- Un **nettoyage régulier** pour assurer un environnement urbain de qualité ;
- Une **insonorisation renforcée** sur les 6 faces n'émettant pas plus de 76 décibels ;
- Une **sonde de remplissage** afin d'optimiser la collecte et de ne pas dépasser les 80% de remplissage ;
- Un orifice **accessible aux personnes à mobilité réduite** ;
- Un QR code pour signaler tous types de dysfonctionnement.

Questions sur les PAV

Que suis-je autorisé à déposer dans les PAV ?

Les flacons de parfum et de vernis, les bouteilles, les bocaux, les pots en verre, **sans couvercle ni bouchon** car ils sont en plastique ou en métal.

Qu'est-ce qui est interdit dans les PAV ?

Les objets en verre cassés, car **le verre cassé ne peut pas être fondu** à la même température que les pots et les bouteilles ; vous devez jeter le verre cassé dans la poubelle grise.

Suis-je obligé d'aller au PAV ? Puis-je continuer à mettre mon verre dans mon bac destiné aux emballages ménagers à trier ?

Lorsque les deux PAV seront installés, **vous ne pourrez plus déposer** les verres dans votre bac de tri. Il faudra vous rendre au PAV le plus proche.

Quel progrès représente la collecte du verre en apport volontaire ?

Aujourd'hui plus de 94 % de la population française amène ses emballages en verre dans des PAV. La MEL était une exception. Au niveau national, le coût de la collecte du verre en porte-à-porte est 3 fois plus cher que celui de l'apport volontaire. La qualité du recyclage est également améliorée, puisque le verre n'est plus compacté, comme c'était le cas en porte-à-porte. Les emballages en verre sont recyclables à l'infini.

Existe-t-il une solution plus écologique que le recyclage du verre ?

Oui. L'idéal est de réutiliser les bouteilles vides. Leur réemploi permet d'économiser 75% d'énergie, 79% de gaz à effet de serre et 33% d'eau, comparé au recyclage. Privilégiez les bouteilles consignées, utilisez des bouteilles en verre plutôt que des bouteilles en plastique.



Les infos du Service public

Estimez votre empreinte carbone avec « Nos Gestes Climat » !



Utilisation de la voiture, consommation de viande, achat de matériel numérique, voyage en avion... Vous souhaitez connaître l'impact de vos pratiques sur l'environnement ? Pour évaluer votre empreinte et identifier des pistes d'action pour la réduire, l'Agence de la transition écologique (Ademe) a mis en place « Nos Gestes Climat », un calculateur personnalisé qui permet d'évaluer votre empreinte carbone et eau individuelle en 10 minutes.

5 thématiques sont abordées lors de la simulation qui vous est proposée : transport, alimentation, logement, divers et services sociétaux. Chaque catégorie comporte une dizaine de questions portant sur votre profil et vos pratiques : composition de la famille, types de nourriture, modes de transport utilisés, types de vacances choisis, mode de chauffage, etc. Les questions permettent de faire le tour de vos émissions annuelles.

Selon vos réponses, vous obtenez un résultat en tonnes de CO₂e par an.

Votre empreinte eau journalière est également calculée par le simulateur. Contrairement à l'eau domestique, elle mesure la quantité d'eau totale utilisée pour produire les biens et services que vous consommez.

Le calculateur vous aide ensuite à repérer les usages qui contribuent le plus au changement climatique et à choisir les actions efficaces pour réduire votre impact.

Vous pouvez sélectionner celles qui vous intéressent et écarter celles qui vous semblent trop difficiles à mettre en place à ce stade. Certaines actions nécessitent des questions complémentaires.

Voici quelques exemples d'actions proposées :

- Remplacer une chaudière gaz par une pompe à chaleur
- Passer au « zéro déchet »
- Manger essentiellement des produits locaux
- Remplacer le café par le thé
- Coller un stop pub sur sa boîte aux lettres

Voici le lien pour faire le test

https://nosgestesclimat.fr/?mtm_campaign=Services-publics

Ou consultez le site www.service.public.f



CALENDRIER

Samedi 26 octobre : Ambassadeurs du tri de la MEL

Lundi 28 octobre : Secrétariat de mairie à la MDTL

Jeudi 31 octobre : Fête d'Halloween (AEPGH)

Lundi 11 novembre : Cérémonie au Monument aux morts

Samedi 16 novembre : Concert à l'église (chorale Chant'Air Echo)

Jeudi 21 novembre : Repas des aînés

Vendredi 6 décembre : Spectacle de la Saint Nicolas (ACSE)